

GRILLE D'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR LA SELECTION DES STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT LEADER 2014 2020

Ces critères d'analyse en vue de la sélection des GAL sont proposés sous réserve de la validation de la mesure LEADER par la Commission européenne.

Région :				
Nom de l'expert :				
Nom de la candidature (GAL) :				
Priorité ciblée :				
Note totale :				
Appréciation globale :				
Rubrique	Note 0 à 5 (C1)	Coefficient (C2)	Note pondérée (C1*C2)	Commentaires
Présentation de la candidature				
La clarté de la candidature sera appréciée		2		
Processus d'implication des acteurs				
Le processus d'implication des acteurs sera jugé à tous les stades : élaboration de la candidature, mise en œuvre, coopération...L'équilibre du partenariat sera apprécié (adéquation par rapport au territoire, à la stratégie...).		2		
Pertinence du territoire du GAL par rapport aux enjeux				
Le jugement portera notamment sur la pertinence du territoire du GAL en lui-même et sur les liens entre le territoire du GAL et celui du territoire organisé		3		
Pertinence de la stratégie				
La qualité du diagnostic, l'adéquation globale de la priorité ciblée par rapport au diagnostic, son caractère multi-sectoriel et intégrée, la stratégie de coopération seront des éléments de jugement de la pertinence de la stratégie		4		
Coopération				
Présence de projets et qualité des projets de coopération envisagés		2		
Valeur ajoutée du projet Leader				
<u>Dimension intrinsèque</u> : La valeur ajoutée du projet par rapport à l'existant sur le territoire organisé et le développement rural en général en d'adéquation attendue entre LEADER et les caractéristiques des projets à soutenir, en termes de contenu et de méthode vis-à-vis des effets attendus, l'exemplarité de la démarche seront parmi les critères de jugement		3		
<u>Dimension extrinsèque</u> : La situation socio économique du territoire est un facteur à prendre en compte et qui conditionne la valeur ajoutée du projet LEADER		3		
Qualité du plan de développement et viabilité du plan de financement				
La qualité des actions proposées (en terme de durabilité, de masse critique, de faisabilité...), l'adéquation des moyens par rapport aux objectifs seront utilisés comme critères de jugement		3		
La fiabilité du plan de financement sera jugée (caractère réaliste, équilibre entre dispositifs...).		2		
Mutualisation des moyens et capacité à s'appuyer sur les dynamiques existantes				
Mutualisation des moyens et capacité à s'appuyer sur les dynamiques existantes		2		

Pilotage du projet				
L'organisation du GAL (adéquation du personnel et des objectifs, modalités d'articulation avec les autres territoires et/ou intercommunalités) sera jugée		2		
Les actions prévues en termes de capitalisation/diffusion seront jugées		1		
Les actions prévues en termes de suivi/évaluation seront également prises en compte		1		

Légende des notes de 0 à 5

0 : élément absent de la candidature

1 : très insuffisant

2 : insuffisant

3 : moyen

4 : satisfaisant

5 : très satisfaisant